

Le retour des députés alsaciens au Palais-Bourbon

Entre attachement à la grande patrie française et défense des intérêts spécifiques de la petite patrie alsacienne

Alsatian MPs returning to the Palais Bourbon, torn between the commitments to the French homeland and the defense of the particularities of their native Alsace

Die Rückkehr der elsässischen Abgeordneten in die Nationalversammlung:

zwischen Verbundenheit mit dem großen französischen Vaterland und

Verteidigung der spezifischen Interessen des kleinen elsässischen Vaterlandes

François Audigier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/alsace/3479>

DOI : 10.4000/alsace.3479

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2018

Pagination : 191-209

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

François Audigier, « Le retour des députés alsaciens au Palais-Bourbon », *Revue d'Alsace* [En ligne], 144 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/3479> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.3479>

Le retour des députés alsaciens au Palais-Bourbon

entre attachement
à la grande patrie française
et défense des intérêts spécifiques
de la petite patrie alsacienne

191

François Audigier

Le retour à la France des provinces perdues au sortir de la Première Guerre mondiale s'accompagne des retrouvailles entre d'un côté les députés et sénateurs d'Alsace-Moselle et de l'autre le Parlement français, un lien interrompu depuis 1871. Si l'histoire des « protestataires » (ces parlementaires qui votèrent le 1^{er} mars 1871 contre l'amputation d'une partie du territoire national) a déjà été écrite et vient d'être actualisée récemment par Fabien Conord¹, celle du retour des élus alsaciens-mosellans au Palais-Bourbon et au Palais du Luxembourg reste encore en chantier². Nous nous proposons de poser quelques jalons en nous

1. Fabien CONORD, *La France mutilée, 1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine*, Paris, Vendémiaire, 2017.

2. Bien que la revue *Parlement(s)* ait consacré son numéro 10 de décembre 2008 au thème « La guerre des mots. 14-18 dans les Parlements », ce dernier n'est pas revenu spécifiquement sur le retour des élus alsaciens-lorrains au Parlement français en 1919-1920. Sur l'action du Parlement durant la guerre et au sortir du conflit, Fabienne BOCK, *Un Parlementarisme de guerre (1914-1919)*, Paris, Belin, 2002.

concentrant sur les seuls députés alsaciens (laissant de côté les députés mosellans ainsi que les sénateurs alsaciens qui firent leur retour au Parlement après les sénatoriales de janvier 1920³).

Cette étude s'organise autour de quelques problématiques. Qui sont ces parlementaires siégeant à la Chambre des députés à l'issue des élections législatives de novembre 1919? Un rapide portrait de groupe permettra d'en dessiner les traits principaux en termes de générations et de milieux professionnels. On rappellera leur engagement patriotique durant l'annexion puis le conflit et on définira leurs liens particuliers à la France (notamment *via* leur participation aux structures administratives provisoires mises en place immédiatement après l'armistice) avant de présenter leurs sensibilités politiques. Une deuxième partie portera sur les cérémonies du 8 décembre 1919, lorsque les élus d'Alsace-Moselle furent accueillis avec faste et émotion par leurs homologues de la « France de l'intérieur ». L'étude des discours et hommages au Palais-Bourbon permettra d'analyser le système de représentations fonctionnant alors de part et d'autre (entre élus de l'Est et le reste de l'hémicycle) et d'insister sur cet étonnant rapport à l'histoire qui s'exprime à travers ces moments d'éloquence. Une troisième partie s'intéressera au travail des élus alsaciens, notamment au sein de la commission Alsace-Lorraine. Forment-ils un groupe uni agissant en lobby ou se dispersent-ils selon leurs sensibilités particulières et intérêts spécifiques? Quelle part prennent-ils, *via* leur travail en commission et leurs interventions en séance publique, à la réintégration patriotique de ces provinces dans la mère-patrie (notamment sur la question sensible de l'application ou adaptation du droit français)? Se montrent-ils attentifs à la défense des particularismes locaux (questions scolaires et religieuses) face à un certain zèle jacobin

3. Le service des archives de l'Assemblée a rassemblé, dans un dossier consacré aux députés protestataires, plusieurs documents portant sur la cérémonie d'hommage du 8 décembre 1919 (dont la déclaration des 24 élus d'Alsace-Lorraine lue par le député mosellan François). Pour le consulter, http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/1914-1918/les-deputes-protestataires-d-alsace-lorraine#node_4509. Aux archives de l'Assemblée toujours, on consultera les professions de foi des candidats aux législatives de 1919 et les débats parlementaires (extraits des tables nominatives annuelles de la Chambre des députés de 1919 à 1928 et *Journal officiel des débats parlementaires*). Il est plus difficile d'accéder au contenu des travaux des commissions (notamment celle de l'Alsace-Lorraine), on en trouvera un résumé dans les « feuillets ». Pour les notices parlementaires, Jean JOLLY (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français ; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1960-1977, 8 volumes.

et centralisateur ? On montrera que si ces élus manifestent un profond attachement à la « grande patrie » française (se traduisant notamment par une méfiance persistante envers le voisin allemand), ils se font rapidement les avocats de leur « petite patrie » alsacienne et de ses acquis hérités de l'annexion (surtout dans le domaine social où les avancées de la législation bismarckienne sont défendues avec acharnement).

Portrait de groupe des 16 députés alsaciens élus lors des législatives de novembre 1919

193

Les législatives des 16 et 30 novembre 1919, qui se déroulent au scrutin proportionnel de liste départemental, s'inscrivent dans un contexte doublement favorable à la droite : ferveur patriotique de la victoire et crainte d'un déferlement révolutionnaire. Le Bloc national, regroupement de modérés et de conservateurs catholiques, triomphe donc sur un programme d'application stricte des traités de guerre et de lutte contre le bolchevisme⁴. Avec 53,5 % des suffrages, il envoie 433 députés à la Chambre « bleu horizon » où il détient la majorité absolue.

Le Bloc national enregistre un véritable raz-de-marée en Alsace-Moselle puisque dans les trois départements recouverts en novembre 1918, la droite remporte la totalité des sièges : 24 sur 24 ! En Moselle, l'Union républicaine lorraine (URL), incarnation locale du Bloc national, envoie huit députés au Palais-Bourbon (dont Louis-Ernest de Maud'huy, Robert Schuman alors encore inconnu, et Guy de Wendel⁵). En Alsace, le Bloc

4. Fabrice ABBAD, *La France des années 1920*, Paris, Armand Colin, Cursus, 1993.

5. François ROTH, *Histoire politique de la Lorraine de 1900 à nos jours*, Metz, Serpenoise, 2012. Jean-Claude DELBREIL, « Les parlementaires et les forces politiques en Moselle de l'entre-deux-guerres », in Jean EL GAMMAL, *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, p. 87-130. E. L. BAUDOIN, *Les élections en Moselle : 1919-1956*, Coopérative d'édition et d'impression, 1956. R. H. KIEFFER, *Les élections législatives de 1919 à 1924 en Moselle*, DES Nancy, 1967. Les huit députés mosellans de 1919 sont Charles François, Louis Hackspill, Jean-Pierre Jean, Louis-Ernest de Maud'huy, Louis Meyer, Robert Schuman, Robert Sérot, Guy de Wendel. Au sortir de la guerre, Robert Schuman est encore inconnu des Lorrains (et *a fortiori* des Français de l'intérieur), contrairement à Jean-Pierre Jean, figure locale du Souvenir français (François ROTH, *Robert Schuman : du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008, Christian PENNERA, *Robert Schuman député (1919-1924)*, Metz, Éditions Pierron, 1984).



Fig. 1 : Photographie des 24 députés d'Alsace-Moselle élus en 1919 (<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/1914-1918/les-deputes-protestataires-d-alsace-lorraine#prettyPhoto>).

national est représenté par deux formations politiques locales : l'Union populaire républicaine (UPR), parti conservateur catholique, et les Démocrates (D), un centre-droit proche des milieux protestants⁶. Ces deux formations ont remporté neuf sièges dans le Bas-Rhin : Charles-Émile Altorffer (D), Charles Frey (D), Jules Jaeger (D), Jean de Leusse (UPR), Eugène Muller (UPR), Alfred Oberkirch (UPR), Thomas Seltz (UPR), Camille Simonin (D) et Michel Walter (UPR), et sept sièges dans le Haut-Rhin : René Barade (D), Camille Bilger (UPR), Médard Brogly (UPR), Paul Jourdain (D), Joseph Pflieger (UPR), Charles Scheer (D) et Émile Wetterlé (UPR).

Qui sont ces 16 nouveaux députés alsaciens ? Un rapide portrait de groupe révèle quelques similitudes par rapport à la composition d'ensemble du Palais-Bourbon en 1919, mais aussi et surtout des singularités. Les élus des départements alsaciens sont en moyenne plus jeunes (43 ans) que le reste de l'hémicycle (50 ans de moyenne d'âge⁷). Cette jeunesse (quatre sont trentenaires et le plus jeune d'entre eux,

6. François G. DREYFUS, *La vie politique en Alsace, 1919-1939*, Paris, Armand Colin, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques n° 173, 1969.

7. Une jeunesse déjà relevée par Alexandre Niess (« Les régions libérées à la Chambre : des textes et des hommes », *Parlement(s)*, n° 10, 2008).

Charles Frey, a seulement 31 ans) renforce l'inexpérience parlementaire de ces nouveaux députés qui, tous, entament là leur premier mandat. Il est vrai que quatre d'entre eux bénéficient déjà d'une expérience parlementaire mais celle-ci reste particulière puisqu'allemande (Médard Brogly, Eugène Muller, Joseph Pflieger et Émile Wetterlé sont passés par le *Landtag Elsass-Lothringer*, le parlement régional accordé en 1911, et Émile Wetterlé a même été élu au *Reichstag*). Cette méconnaissance des rouages parlementaires nationaux les pénalisera lorsqu'il s'agira de s'imposer à la Chambre face à d'autres députés qui, enchaînant les mandats (même si la douzième législature de 1919-1924 a vu un fort renouvellement des élus), connaissent mieux le fonctionnement du Palais-Bourbon.

Cette moyenne d'âge peu élevée signifie également que la plupart de ces députés n'ont pas connu la guerre de 1870 et sont nés après l'annexion de l'Alsace au territoire allemand. Le rapport à la France est donc particulier même si certains y ont vécu dans le cadre de leurs études (la moitié d'entre eux : Charles Altorffer, Paul Jourdain, Jean de Leusse, Alfred Oberkirch, Joseph Pflieger, Charles Scheer, Émile Wetterlé) ou de leur parcours professionnel (Paul Jourdain avait travaillé avant-guerre dans le monde des soieries lyonnaises, Camille Simonin se rendait régulièrement dans son usine de Saint-Dié). S'agissant des professions, leur ventilation ne recoupe pas totalement celle, globale, de la Chambre des députés de 1919. Sur les sept parlementaires religieux du Palais-Bourbon durant cette législature, quatre viennent d'Alsace (deux prêtres et deux pasteurs). L'opposition avec une France de l'intérieur profondément marquée par la loi de laïcité de 1905 paraît ici flagrante. Certains milieux professionnels semblent également surreprésentés par rapport à leur poids d'ensemble dans l'hémicycle. C'est le cas du monde intellectuel (cinq professeurs et journalistes), du monde médical (deux médecins) et du monde de l'industrie (trois patrons d'entreprise). Reflet sans doute de certaines spécificités économiques et culturelles locales (industrialisation importante du territoire, niveau d'étude plus poussé de la population⁸), mais il est délicat de prolonger l'analyse compte tenu du caractère réduit de l'échantillon.

8. Roland OBERLÉ, *L'Alsace au temps du Reichsland 1871-1914*, Mulhouse, ADM, 1990.

Des élus à l'engagement patriote éprouvé avant, pendant et après la guerre

Beaucoup de députés alsaciens élus en 1919 étaient déjà connus avant-guerre pour leur refus de l'annexion et leur combat contre l'assimilation. Certains étaient entrés en politique en 1911 lors de la réforme constitutionnelle qui devait donner à l'Alsace un statut plus libéral au sein du *Reich* allemand⁹. Profitant de ce cadre, ils firent partie de ceux qui ravivèrent alors le mouvement francophile et protestataire. Cet engagement patriote pouvait prendre plusieurs formes. Celui d'abord d'un mandat parlementaire critique au *Reichstag* et plus souvent au *Landtag*. C'est le cas de Médard Brogly (député protestataire en 1911, invalidé aussitôt, réélu à une plus forte majorité et définitivement admis à siéger au *Landtag* d'Alsace-Lorraine¹⁰), Joseph Pflieger (député au *Landtag* d'Alsace-Lorraine en 1911) ou Émile Wetterlé (député au *Reichstag* en 1898 et au *Landtag* en 1911¹¹). Le patriotisme pouvait aussi s'exprimer par un engagement associatif (Jules Jaeger, fondateur de la Ligue nationale alsacienne) ou médiatique comme Joseph Pflieger qui défendait la cause de l'Alsace française dans le journal de l'abbé Delsor¹². L'engagement pro-français s'ancrait souvent dans une tradition familiale comme pour l'avocat Camille Barade dont le père était un industriel de Turckheim connu pour son opposition déclarée à l'annexion.

Ce patriotisme s'était aussi manifesté durant la guerre. Plusieurs députés élus en 1919 avaient été emprisonnés ou mis en résidence surveillée en raison de leurs sympathies pro-françaises. Médard Broglie, arrêté dès le 11 août 1914, lors du retour des Allemands à Mulhouse puis relâché, de nouveau incarcéré le 13 avril 1915 à Strasbourg, il fut condamné en juillet

9. François IGRSHEIM, *L'Alsace politique, 1870-1914*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

10. Lors de son élection en 1911, il se présente sous les couleurs du parti catholique du centre alsacien-lorrain et son invalidation est due au trop faible écart de voix avec son concurrent socialiste, 35 voix d'avance, il est ensuite brillamment réélu.

11. En 1900, en tant que conseiller général, il est élu au *Landesauschuss*, l'embryon de parlement régional créé en 1874 dont les membres sont des conseillers généraux élus par leurs pairs et en 1911, il est élu au *Landtag*.

12. Christian BAECHLER, « Nicolas Delsor », in Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, tome 2, *L'Alsace*, Beauchesne, Paris, 1987, p. 105-107.

par un tribunal de guerre allemand à dix ans de réclusion pour espionnage en faveur de la France. Emprisonné à Sarreguemines, il fut libéré à la faveur de la révolution pro-française qui souleva la ville la veille de l'armistice. Jules Jaeger, emprisonné durant toute la guerre à Strasbourg puis à Stuttgart et Traustein, ne retrouva sa ville natale de Strasbourg que la veille de l'entrée des troupes de Gouraud. Le médecin Joseph Pflieger passa toute la guerre en résidence surveillée en Westphalie. Parmi les députés alsaciens de 1919, citons le cas original de Paul Jourdain, qui, emprisonné dans les premiers jours d'août 1914 après une tentative pour passer en France, fut libéré par les troupes françaises lors de leur offensive en Alsace le 7 août 1914. Il travailla à Berne par la suite comme attaché à l'ambassade de France.

Ce patriotisme s'exprime enfin dans la part active que prirent plusieurs futurs députés dans les conseils de gouvernement provisoire qui se montèrent ici et là dans plusieurs villes d'Alsace en novembre 1918 au moment de l'armistice et de la démobilisation allemande (Charles Frey et Joseph Pflieger accueillirent à ce titre le général Gouraud à Strasbourg)¹³. Une fois le nouveau pouvoir français établi, certains participèrent à l'administration provisoire et à la gestion du territoire alsacien début 1919. Choisis en raison de leurs sentiments patriotiques mais aussi de leur notoriété de notables qui en faisait des intermédiaires précieux auprès de la population locale, ils s'impliquèrent dans l'administration provisoire, la question des réfugiés, le problème de la reconstruction¹⁴. Ils y acquirent une nouvelle légitimité politique qui explique en partie leur présence sur les listes du Bloc national lors des législatives de l'automne 1919. C'est le cas de Charles Altorffer chargé après l'armistice des services des réfugiés du Haut-Rhin, de Paul Jourdain nommé le 14 novembre 1918 administrateur militaire des territoires d'Altkirch et de Dannemarie, de Thomas Seltz qui accéda à la commission municipale de Strasbourg.

13. Christian BAECHLER, *Les Alsaciens et le grand tournant de 1918*, Strasbourg, l'Ami Hebdo/MEDIA, L'Alsatique de poche, 2008. Jean-Noël GRANDHOMME, « Le retour de l'Alsace-Lorraine », *L'Histoire*, n° 336, novembre 2008.

14. Sur cette administration française provisoire, Joseph SCHMAUCH, « Novembre 1918. L'administration française s'établit en Alsace-Lorraine », *Revue d'Alsace*, n° 139, 2013, p. 259-276.

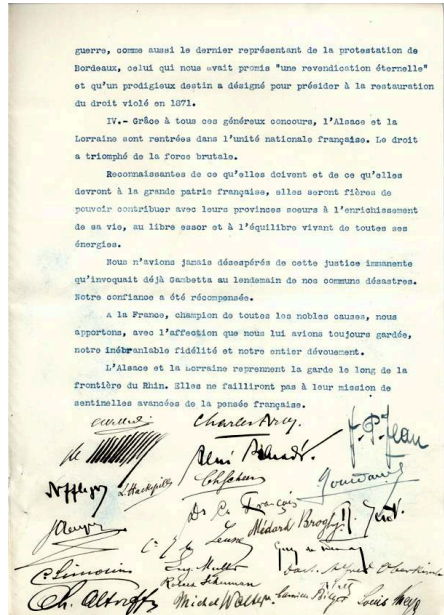
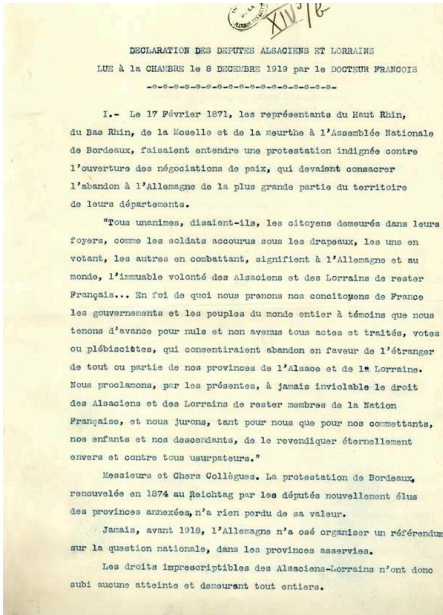


Fig. 2 : Déclaration des députés d'Alsace et Moselle lue le 8 décembre 1919 par le député mosellan Charles François (le document est en quatre parties, on a ici la première et la dernière page, voir sur le site de l'Assemblée nationale pour le document en entier) (http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/1914-1918/les-deputes-protostataires-d-alsace-lorraine#node_4509).

Ces futurs députés furent d'autant plus facilement sollicités par le nouveau pouvoir français qu'ils avaient déjà avant, durant et au sortir de la guerre occupé des responsabilités militantes qui les avaient familiarisés avec la chose politique. Médard Brogly présidait en 1919 la Commission départementale de l'UPR du Haut-Rhin, l'Union Populaire Républicaine, ou *Republikanische Volkspartei* (souvent désigné sous l'appellation *Elsässische Volkspartei*, le puissant parti catholique alsacien)¹⁵. D'autres étaient des édiles locaux, comme Jean de Leusse maire de Reichshoffen. Évoquons enfin le cas particulier de Paul Jourdain qui fut au sortir de la guerre ministre du Travail dans les gouvernements Clemenceau, Millerand et Leygues¹⁶.

15. Le chanoine Eugène Muller fut président de l'UPR de 1928 à 1940 (Christian BAECHLER, *Le Parti catholique alsacien, 1890-1939*, Presses universitaires de Strasbourg, 1982).

16. Alphonse HALTER, « Paul Léon Jourdain », in *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 19, p. 1828.

La cérémonie solennelle d'hommage aux députés d'Alsace-Moselle du 8 décembre 1919 : « ressouder la chaîne » de l'histoire

Pour la première fois depuis 1871, l'Alsace-Moselle est représentée au Palais-Bourbon. La rentrée parlementaire du 8 décembre 1919, une semaine après le deuxième tour des législatives, prend donc une dimension particulière. C'est l'occasion, en célébrant les 24 nouveaux élus d'Alsace-Moselle, de rendre hommage aux deux provinces orphelines qui font leur retour dans le giron national. La journée voit se multiplier les moments solennels et les gestes symboliques, par lesquels de part et d'autre (les députés alsaciens-mosellans d'un côté, le Palais-Bourbon de l'autre) on affirme le bonheur de cet autre « retour à la France ». L'histoire est constamment sollicitée, qu'il s'agisse du passé récent de la guerre et des sacrifices consentis, mais plus encore du passé lointain de l'arrachement de 1870 et du courage des députés protestataires de 1871 qui avaient refusé la perte de l'Alsace-Moselle.

Dès l'ouverture de la séance du 8 décembre, les députés, tous à leur place, attendent impatiemment l'arrivée des représentants de l'Alsace-Moselle pour qui la présidence du Palais-Bourbon a réservé les bancs du premier rang, ceux, prestigieux, dit « des commissions » (les bancs où s'assoient en temps normal les présidents et rapporteurs des commissions). L'honneur public ainsi rendu est manifeste. Sur leur droite, au banc du gouvernement, figure Georges Clemenceau (qui préside le gouvernement depuis le 16 novembre 1917 et restera en poste jusqu'au 18 janvier 1920)¹⁷. Par une ironie de l'histoire, c'est donc le dernier survivant des députés protestataires de 1871 qui, en tant que chef de gouvernement, accueille les nouveaux députés d'Alsace-Moselle. Le symbole est tellement fort qu'il est relevé par tous les intervenants (le député mosellan Charles François parle d'un « prodigieux destin » tandis que Clemenceau évoque une bonne « fortune »)...

17. Michel WINOCK, *Clemenceau*, Tempus Perrin, coll. « Tempus », 2011. Jean-Noël JEANNENEY, *Clemenceau. Dernières nouvelles du Tigre*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

Dans les discours prononcés dans l'hémicycle ce jour-là, c'est bien le rapport au passé qui frappe. D'entrée de jeu, le docteur Charles François (désigné pour s'exprimer devant la Chambre au nom des 24 élus d'Alsace-Moselle¹⁸), se pose en « héritier légitime des protestataires de Bordeaux » et rappelle que le 17 février 1871, à Bordeaux, les représentants d'Alsace, Moselle et Meurthe s'étaient élevés contre l'abandon de leur territoire dans le cadre des négociations de paix avec l'Empire allemand. Il lit un long extrait de cette déclaration avant de relever que la protestation de Bordeaux fut renouvelée en 1874 au *Reichstag* par les députés des provinces annexées, lors de leur première admission dans le Parlement allemand. Il retourne dans le passé en évoquant la séance parlementaire du 1^{er} mars 1871 où deux députés alsaciens quittèrent l'hémicycle pour protester contre « un pacte qui disposait d'eux sans leur consentement ». Avant de citer le discours enflammé du député alsacien Émile Keller (« j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail, j'en appelle enfin à l'épée des gens de cœur qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité »). Pour les élus alsaciens, la victoire de 1918 referme la parenthèse de l'annexion et fait reprendre aux deux provinces de l'Est leur cours historique normal. « Aujourd'hui, au lendemain de notre libération, nous ressoudons la chaîne de nos traditions historiques »...

L'élu se place également sur le terrain du droit. Pour lui, l'annexion était nulle sur le plan juridique puisque née d'une invasion (« un droit périmé de conquête ») et le fait qu'elle n'ait pas été validée par référendum avant 1918 dans les provinces asservies la discrédite définitivement. Les « droits imprescriptibles des Alsaciens-Lorrains n'ont donc subi aucune atteinte et demeurent tout entiers ». Pour le député, les deux provinces n'ont « jamais cessé d'appartenir de cœur à la famille française et éprouvent une joie profonde d'y rentrer de fait ». Même terminologie juridique lorsqu'il est question de la libération de l'automne 1918. La victoire est « œuvre de justice », le sang versé au front a permis de faire triompher « la cause du droit », Clemenceau préside « la restauration du droit violé en 1871 ». Commentant enfin le retour de l'Alsace-Moselle dans l'unité nationale française, le député note que « le droit a triomphé

18. Patrick O'REILLY, notice biographique sur Charles François in Jean EL GAMMAL (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, op. cit., p. 284-286.

de la force brutale ». C'est l'aboutissement d'une culture de guerre qui pendant cinq ans a justifié le conflit au nom du droit, en opposant de manière parfois manichéenne la démocratie française appuyée sur la loi à l'autoritaire empire allemand fondé sur la force.

Et le député de conclure de manière vibrante par la proclamation de « l'inébranlable fidélité » et de « l'entier dévouement » de l'Alsace-Moselle envers la patrie retrouvée. À ses yeux, les deux provinces exprimeront leur reconnaissance en retrouvant ce rôle que l'histoire comme la géographie leur auraient assigné, ce rôle barrésien de bastions de l'Est : « l'Alsace et la Lorraine reprennent la garde le long de la frontière du Rhin, elles ne failliront pas à leur mission de sentinelles avancées de la pensée française »¹⁹. Clemenceau, désormais consacré Père la Victoire, prend enfin la parole au nom du Gouvernement pour une réponse solennelle où il exprime « l'ardente parole de bienvenue qui consacre officiellement pour jamais la beauté du grand retour ».

Appliquer ou adapter le droit français à l'Alsace ? Le travail de la commission Alsace-Lorraine

Une fois passée les effusions des retrouvailles, les députés alsaciens se mettent au travail. L'immense majorité d'entre eux siègent comme attendu dans la commission d'Alsace-Lorraine. Celle-ci, présidée par le comte alsacien et grand propriétaire foncier Jean de Leusse²⁰, est toujours consultée pour les projets et propositions de loi relatifs aux départements recouvrés. Au sein de cette commission, les élus s'intéressent aux difficultés pratiques posées par le retour de l'Alsace-Moselle à la France²¹.

19. Dès 1905, Maurice Barrès entame chez Fayard sa trilogie romanesque, *Les bastions de l'Est*, avec l'ouvrage *Au service de l'Allemagne*.

20. Christian BAECHLER, « Jean de Leusse », in *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 24, p. 2324.

21. Sur cette question des enjeux politiques et des modalités pratiques de la réintégration, voir la thèse de doctorat de Joseph SCHMAUCH, *Réintégrer les départements annexés : le gouvernement et les services d'Alsace-Lorraine 1914-1919*, sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, soutenue le 1^{er} décembre 2016 à Nancy (Université de Lorraine).

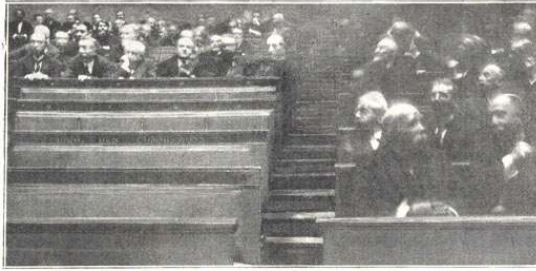


Fig. 3 : Photographie des députés attendant le 8 décembre 1919 l'arrivée des députés d'Alsace-Moselle à qui les bancs « des commissions » ont été réservés. Clemenceau, président du Conseil, les attend aussi sur le banc du gouvernement (<http://palimpsestes.fr/centenaire/alsace/declaration19.html> (on y trouve aussi une belle photo des 24 députés alsaciens-mosellans de la commission Alsace-Lorraine).

Le problème est d'abord juridique. Comment adapter le fonctionnement social, économique et culturel de l'Alsace-Moselle au nouveau cadre législatif français? Ce défi est relevé via toute une série de propositions, rapports, avis, résolutions, interventions portant sur l'application ou l'adaptation de la législation française à ce nouveau territoire. Les domaines concernés sont divers : législation fiscale (adaptation de la loi de juillet 1917 sur l'impôt sur le revenu), pensions, agriculture et commerce, réglementation minière (loi de 1922 sur les mines de potasse), « famille et hygiène sociale », protection des enfants du premier âge, émigration, enseignement et arts, etc. Certains députés se spécialisent dans des domaines correspondant à leur expertise. René Barade supervise en 1920-1921 le dossier du rattachement des chemins de fer d'Alsace au réseau ferroviaire français. Thomas Seltz rapporte en 1921 une étude sur les chambres d'agriculture. Eugène Muller se penche sur les musées, monuments et sites historiques. D'autres se révèlent plus généralistes, comme Camille Simonin qui rapporte de nombreux projets de loi portant extension aux départements alsaciens et lorrain de la législation française sur les transports, les communications, l'énergie électrique, la réglementation des poids et mesures, le fonctionnement des conseils de révision, etc. Charles Frey rédige huit rapports sur les problèmes spécifiques à l'Alsace.

Alors que souvent les députés défendent prioritairement les intérêts de leur seule circonscription dans une logique locale, les députés alsaciens élus en 1919 privilégient une dimension plus régionale, mettant d'abord

en avant les intérêts globaux de l'Alsace. Au-delà de la commission Alsace-Lorraine, les parlementaires alsaciens interviennent fréquemment durant les débats budgétaires lorsque ceux-ci abordent les questions intéressant l'Alsace de manière générale. Ces interventions en séance publique comme en commission sont préparées en amont au sein du groupe interparlementaire pour la défense des intérêts économiques d'Alsace-Lorraine présidé par le Strasbourgeois Jules Jaeger. Certains députés alsaciens n'hésitent pas à soulever des scandales. Chargé par l'Assemblée d'enquêter sur les spéculations liées au départ des Allemands en Alsace, Jules Jaeger interpelle ainsi le gouvernement le 23 décembre 1921 sur les dessous de la liquidation des biens allemands dans les deux départements et met en cause un certain nombre de magistrats²².

L'examen du travail parlementaire des députés alsaciens entre 1919 et 1924 révèle l'importance accordée aux questions sociales. Écho sans doute chez ces élus de l'influence locale de la doctrine sociale de l'Église de la fin du XIX^e siècle (aux sources de la démocratie-chrétienne²³) et des effets de la législation sociale bismarckienne (le pasteur Charles Altorffer avait créé avant-guerre dans le Bas-Rhin des garderies d'enfants, des centres d'infirmières, des bibliothèques populaires et des cours du soir pour adultes²⁴, l'ouvrier mulhousien Camille Bilger avait été le secrétaire général puis le président du syndicat chrétien d'Alsace-Lorraine). Des députés alsaciens siègent d'ailleurs dans la commission des Assurances et prévoyance sociale (présidée par le patron « social » Paul Jourdain de 1922 à 1924) et dans celle du Travail. S'agissant de cette question sociale, la problématique est toujours la même : faut-il appliquer directement la législation française ou adapter le droit commun français à l'Alsace-Moselle ? Tous les élus alsaciens (ainsi que les Mosellans) optent pour l'adaptation, mettant en avant (comme Joseph Pflieger) le fait que l'Alsace jouissait depuis 1871 d'un droit spécial avantageux (notamment dans le domaine des accidents du travail, de l'hygiène, de la prévoyance sociale, des pensions, de l'organisation des professions médicales et paramédicales).

22. Léon STRAUSS, « Jules Othon (Otto) Jaeger », in *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 18, p. 1779

23. Christian BAECHLER, *Le parti catholique alsacien, 1890-1939, Du Reichsland à la république jacobine*, 1982.

24. Georges FOESSEL et Patrick CABANEL, « Charles-Émile Altorffer », in Patrick CABANEL et André ENCREVÉ (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, tome 1 : A-C, Les Éditions de Paris Max Chaleil, Paris, 2015, p. 49-50.

Lors d'une discussion budgétaire le 12 décembre 1921 où certains députés de la « France de l'intérieur » avaient, pour des raisons d'économie, proposé de réduire les crédits consacrés aux services d'Alsace et suggéré une réforme administrative visant à une assimilation complète des trois départements au reste du pays, Charles Scheer met en garde contre le malaise qui résulterait en Alsace de l'abandon d'avantages hérités des assurances sociales consenties par Bismarck. Quand certains élus veulent unifier les législations sociales allemande et française, Paul Jourdain rappelle que la législation allemande (notamment celle de 1911) est plus généreuse et plus avancée que la française. Dès 1921, comme rapporteur, il travaille à une série de projets de loi portant adaptation du régime social en Alsace-Moselle en tenant compte du passé (retraites, assurance maladie, assurance invalidité, assurance accidents, pupilles de la nation, travail des mineurs, etc.). Son engagement aboutit en avril 1924 au vote du premier projet de loi sur les assurances sociales (promulgué en avril 1928)²⁵. Sur le plan social, et d'une manière paradoxale, la patriote Alsace de 1919-1924 montre le chemin à la France en s'appuyant sur l'héritage bismarckien...

Entre attachement à la « grande patrie » et défense des avantages hérités de la « petite patrie » alsacienne

La question sociale illustre la complexité du positionnement des députés alsaciens qui tentent de concilier d'un côté un patriotisme vibrant envers la grande patrie française et de l'autre la défense des intérêts propres de leur « petite patrie » alsacienne²⁶.

Chez beaucoup de ces nouveaux députés alsaciens, le patriotisme est à fleur de peau. Beaucoup reviennent à la tribune, en des termes lyriques et sous les applaudissements nourris de leurs collègues de la France de l'intérieur sur l'annexion et ses douleurs. Eugène Muller

25. Sur cette loi et le rôle de Paul Jourdain, voir notamment Jean-Paul DOMIN, « Les assurances sociales et l'ouverture des hôpitaux à l'ensemble de la population : les prémices d'une politique globale de santé publique (1914-1941) », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2002, p. 131-154. Pierre LAROQUE, « Georges Cahen-Salvador et les assurances sociales », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 7, n° 1, 2014, p. 133-139.

26. Chantal METZGER, *L'Alsace entre la France et l'Allemagne 1919-1932 : la défense des intérêts alsaciens* (thèse de doctorat), sous la direction de Raymond Poidevin, soutenue en 1980 à l'Université de Metz.

profite ainsi de son premier discours pour affirmer le patriotisme des Alsaciens-Lorrains et ses propres sentiments d'amour et de fidélité envers la mère-patrie. Tout est prétexte à ces épanchements patriotiques. Lors du débat le 30 novembre 1920 consacré au rétablissement de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, Alfred Oberkirch évoque son « ardent patriotisme » et ses « années d'exil ». Membre de la commission de l'armée, Jean de Leusse s'oppose à la réduction à un an du service militaire à défaut d'une réorganisation de l'armée susceptible d'assurer la sécurité de la frontière du Rhin. Alfred Oberkirch, très attentif aux manifestations de la renaissance du nationalisme allemand, interpelle le 30 novembre 1923 le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (Raymond Poincaré) sur le danger d'un retour du militarisme en Allemagne. Lors de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée en 1922, Camille Simonin, faisant état d'un voyage en Saxe, dénonce l'esprit de revanche et la volonté outre-Rhin de reconstituer l'armée allemande. Tous prennent une part active aux discussions sur les réparations (ils sont partisans d'une stricte fermeté) et sur le projet de loi portant ouverture de crédits pour l'occupation de la Ruhr en 1923. Cette fibre nationale se traduit aussi sur le plan militant. Joseph Pfleger quittera l'Union populaire républicaine d'Alsace à la fin des années 1920 quand les autonomistes alsaciens y prendront une influence à ses yeux trop forte. Il fondera alors un nouveau parti, l'Action populaire nationale d'Alsace (APNA²⁷). On connaît également le combat de Charles Frey contre les autonomistes alsaciens à partir de 1935 comme maire de Strasbourg²⁸. Médard Brogly semble en revanche s'être démarqué en se rapprochant des autonomistes à partir de 1927²⁹.

27. Christian BAECHLER, « Pfleger Joseph », in *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 29, 1997, p. 2998-2999.

28. Georges FOESSEL et Maurice A. OSTER, « Frey Charles », in *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 12, 1988, p. 1028-1032.

29. Nous remercions profondément Christian Thoma (président de la Société d'Histoire de Rixheim) pour sa relecture minutieuse de notre texte et les informations précieuses communiquées. Dans l'ouvrage de Michel Krempper (*Joseph Rossé (1892-1951), Alsacien interdit de mémoire*, Éditions Yoran, 2016), l'on voit Médard Brogly entouré de Joseph Rossé et Eugène Ricklin, deux députés autonomistes élus en 1928 mais emprisonnés pour complot contre le gouvernement et tentative d'atteinte à l'intégrité du territoire. Leur procès eut lieu devant la Cour d'Assises de Colmar du 1^{er} au 24 mai 1928, procès au cours duquel Médard Brogly témoigna en faveur de Rossé.

Patriotisme intransigeant donc. Mais dans le même temps, ces députés alsaciens se concentrent d'abord en séance publique comme en commission sur la défense des intérêts spécifiques de la petite patrie alsacienne. Dans cette perspective, Joseph Pflieger rapportera en 1920 un projet de loi portant institution d'un conseil régional d'Alsace et de Lorraine. Le retour à la France ne signifie donc pas une assimilation/fusion synonyme de perte d'identité. Michel Walter défend à la tribune l'idée d'une Alsace « province française » mais fière de son passé et de ses particularismes. Dans sa profession de foi électorale, Camille Simonin se prononce pour une « politique d'union » à la France mais aussi de « stabilité », qui passe par le respect d'un certain héritage³⁰. Il souhaite la pacification des esprits dans l'examen de la délicate question du régime transitoire de l'Alsace-Lorraine. L'adaptation à la législation française doit être partielle mais aussi progressive. Charles Scheer s'oppose ainsi à la suppression envisagée par souci d'économie du Commissariat général car ce dernier constitue pour le député l'instrument d'une politique d'assimilation « progressive ». Si les députés réfutent tout séparatisme, ils ne souhaitent pas bousculer la mentalité de citoyens, qui, bien que Français de cœur, ne sont pas prêts à abandonner certains avantages matériels apportées par l'annexion. Désireux d'une intégration mais dans le respect de la différence, les députés alsaciens s'opposent donc à une assimilation juridique complète. Ils déplorent enfin la méfiance dont feraient preuve selon eux les gouvernements français successifs depuis 1919. Le faible nombre d'Alsaciens dans les gouvernements de l'immédiat après-guerre est ainsi mal accepté. Pour beaucoup, il s'agit là d'une maladresse de nature à renforcer des tendances particularistes, voire pro-allemandes. « Faites confiance à l'Alsace ! » s'exclame Charles Scheer, « Ce dont elle a besoin, c'est d'une politique de patience car l'Alsace est française ».

30. À la Chambre, Camille Simonin, s'il se montre partisan du respect en Alsace-Moselle des droits locaux, surprendra toutefois ses collègues en demandant l'application à sa province de la loi de 1905 sur la laïcité (<http://pmsimonin.fr/portraitsfamille/Camille.htm>).

Résumé

Le retour des députés alsaciens au Palais-Bourbon : entre attachement à la grande patrie française et défense des intérêts spécifiques de la petite patrie alsacienne

Le retour à la France des provinces perdues (Alsace-Moselle) au sortir de la Première Guerre mondiale s'accompagne des retrouvailles entre d'un côté les députés d'Alsace-Moselle et de l'autre le Parlement français, un lien interrompu depuis 1871. Si l'histoire des « protestataires » a déjà été écrite, et elle vient d'être actualisée récemment par l'ouvrage de Fabien Conord (*La France mutilée, 1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine*, Vendémiaire, 2017) qui s'appuie sur une solide étude prosopographique du parcours des 107 parlementaires ayant voté le 1^{er} mars 1871 contre l'amputation d'une partie du territoire national, l'histoire du retour des élus alsaciens-mosellans au Palais-Bourbon reste à faire. C'est cette piste que nous entendons explorer à partir des archives de l'Assemblée nationale.

Notre contribution s'organise autour de plusieurs problématiques : Qui sont ces parlementaires siégeant dans l'après-guerre à l'issue des élections législatives (1919) ? Quel a été leur parcours durant l'annexion et le conflit ? Quels sont leurs liens à la France ? La Conférence d'Alsace-Lorraine avait-elle évoqué leur rôle possible après-guerre ? De quelles sensibilités politiques relèvent-ils majoritairement ? Comment sont-ils accueillis par leurs homologues de la « France de l'intérieur » au-delà des discours convenus ? Forment-ils un groupe uni agissant en lobby ou se dispersent-ils selon les clivages politiques, origines géographiques et préférences personnelles ? Y-a-t-il un éventuel héritage parlementaire de l'époque allemande (acquise au Reichstag et au Landtag de 1911) ? Quelle part prennent-ils, via leur travail en commission et leurs interventions en séance publique, à la réintégration de ces provinces dans la mère-patrie et notamment à leur refrancisation ? Se montrent-ils attentifs à la défense des particularismes locaux (questions scolaires et religieuses) face au zèle jacobin et centralisateur de Clemenceau ? Quelles sont leurs positions vis-à-vis des problèmes de la reconstruction et de la réintégration (laïcisation maladroite, expulsion d'Allemands, cartes d'identité, etc.).

Zusammenfassung

Die Rückkehr der elsässischen Abgeordneten in die Nationalversammlung: zwischen Verbundenheit mit dem großen französischen Vaterland und Verteidigung der spezifischen Interessen des kleinen elsässischen Vaterlandes

208

Durch die Rückkehr der verlorenen Provinzen nach Ende des ersten Weltkriegs gibt es ein Wiedersehen zwischen den elsass-lothringischen Abgeordneten und dem französischen Parlament, eine Beziehung die seit 1871 unterbrochen war. Die Geschichte der „Protestierer“ ist schon aufgearbeitet, sie erfährt aber eine Neubetrachtung in dem Werk von Fabien Conord (*La France mutilée, 1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine, Vendémiaire*, 2017). Es stützt sich auf eine solide prosopographische Untersuchung des Werdegangs der 107 Abgeordneten, die am 1. März 1871 gegen das Abtrennen eines Teils des Staatsgebiets gestimmt hatten. Die Geschichte der Rückkehr der elsass-lothringischen Abgeordneten in das Palais-Bourbon muss jedoch noch geschrieben werden.

Es ist diese Spur, die wir mit Hilfe des Archivs der Nationalversammlung verfolgen wollen.

Unser Beitrag gliedert sich um mehrere Fragestellungen: Wer sind diese Parlamentarier, die nach den Wahlen (1919) in der Nachkriegszeit ihr Amt ausüben? Was war ihr Werdegang während der Annexion und des Konfliktes? Was verbindet sie mit Frankreich? Hatte die Elsass-Lothringen Konferenz ihre eventuelle Rolle in der Nachkriegszeit in Betracht gezogen? Welcher politischen Richtung gehören sie mehrheitlich an? Wie werden sie, von ihren Amtskollegen aus „Innerfrankreich“, über die Standardreden hinweg, angenommen? Bilden sie eine geschlossene Fraktion, die sich als Lobby betätigt oder sind sie gespalten, je nach politischer Zuordnung, geographischer Herkunft oder persönlichen Präferenzen. Gibt es eine, aus der Zeit des Reichlands und des Landtags von 1911, erworbene parlamentarische Erbschaft? Was ist ihr Anteil, durch Arbeit in Kommissionen und Beiträge in Plenarsitzungen, zur Wiedereingliederung ins Mutterland, besonders bei der „Refranzisierung“? Sind wachsam in Fragen der Verteidigung von lokalen Eigenheiten (Schulwesen- und Religionsfragen) angesichts eines Jacobinischen und zentralisierungsbesessenen Clémenceau? Was

sind ihre Positionen zu den Problemen des Wiederaufbaus und der Wiedereingliederung (ungeschickte Laizisierung, Abschiebung der Deutschen, Ausweisproblem, etc.).

Summary

Alsatian MPs returning to the Palais Bourbon, torn between the commitments to the French homeland and the defense of the particularities of their native Alsace

209

The lost provinces' (Alsace-Moselle) return to France after World War I was coupled with the reunion of Alsace-Moselle MPs and the French parliament who had been separated since 1871. The history of the "protesters" is well documented and has recently been updated by Fabien Conord's "La France mutilée, 1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine, Vendémiaire, 2017" based on a solid prosopographic study of the itineraries of the 107 parliamentarians who had protested against the deprivation of a part of the national territory on March 1, 1871. Yet the history of the Alsace-Moselle MPs returning to the Palais Bourbon is still to come.

Our contribution will examine various questions:

Who are the MPs (elected in 1919) in the after war assembly? What itinerary had they followed during the annexion and war periods? What relations did they have with France? Had the Alsace-Lorraine conference contemplated their possible role in the after war period? Which political options did most of them have? Apart from conventional formulations, were they welcomed by their fellow MPs of the "France de l'intérieur"? Did they form one single lobby or did they act according to political orientations, geographical origins or personal preferences? Did they follow guidelines inherited from the German institutions (the Reichstag or the 1911 Landtag)? How did their interventions in commission work and public sessions participate in the reintegration into the French political and social system? Did they feel concerned by the protection of local particularities (school, religion) when confronting the Jacobin and centralizing views of Clémenceau? How did they address the problems of reconstruction and reintegration (inappropriate forms of secularization, the deporting of German residents, ID cards etc)?